

# Présentation du dispositif des formations post-permis

Les écoles de conduite labellisées seront également identifiables par ce macaron jaune à leur devanture. Il indique que l'établissement est détenteur du nouveau label de la Sécurité routière qui garantit un enseignement de qualité et une information transparente aux candidats au permis de conduire.



## Une formation certifiée dans une école de conduite labellisée

L'objectif de la formation post permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points

Le contenu de la formation, a été élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, afin de garantir un programme de formation homogène sur tout le territoire. Un arrêté publié le 10 mai 2019\* précise le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de l'attestation de suivi de la formation complémentaire.

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées, pendant toute la durée de la formation.

La formation est collective (six à douze élèves par stage) afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

L'attestation de suivi de la formation n'est délivrée à l'issue de la formation sous réserve de l'avoir suivie dans son intégralité.

## Déclaration préalable par une auto-école, d'un stage post-permis

Pour rappel, tout stage complémentaire organisé par une auto-école labellisée doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration auprès du préfet du département où elle a lieu, au minimum 8 jours avant le début du stage

**PROGRAMME FORMATION COMPLEMENTAIRE POST PERMIS SELON ARRETE DU 02 MAI  
2019 ET PREVUE A L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE**

**MATIN :**

**Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes**

| Séquences et objectifs   | Contenus et outils pédagogiques   |
|--|---|
| <p><b>1. Présentation de la formation</b><br/>Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention.<br/>Durée : 10 minutes</p> | <p>Présentation des objectifs.<br/>Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.).<br/>Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.).<br/>Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.).<br/>Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.</p>  |
| <p><b>2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation)</b><br/>Se connaître en tant que conducteur.<br/>Connaître et prendre en compte ses limites.<br/>Durée : 15 minutes</p>                    | <p>Le questionnaire permet de se définir :<br/>- en tant qu'individu ;<br/>- en tant qu'utilisateur de la route.<br/>Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation.<br/>Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'utilisateur de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.).<br/>Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.</p> |
| <p><b>3. Constitution du groupe</b><br/>Se présenter.<br/>Confronter ses expériences au groupe.<br/>Découvrir sa singularité. Créer du lien.<br/>Durée : 35 minutes</p>                                  | <p>Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique.<br/>Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque-accident rencontrées, etc.)</p>   |
| <p><b>4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation</b><br/>Confronter ses expériences au groupe.<br/>Découvrir le groupe.<br/>Durée : 45 minutes</p>  | <p>A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.</p>   |